



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC
Calendrier des séances du conseil pour l'année 2023

PRENEZ AVIS que les séances régulières du conseil ont lieu, sauf exception, à 19 heures, à tous les seconds lundis du mois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ces séances sont publiques et les délibérations et les décisions du conseil sont consignées sous la forme de procès-verbaux disponibles à l'hôtel de ville pendant ses heures d'ouverture. Les procès-verbaux sont également publiés dans le site Internet de la Ville (version en français uniquement).

Les séances se tiendront aux dates suivantes pour l'année 2023 :

9 janvier 2023	10 juillet 2023
13 février 2023	14 août 2023
13 mars 2023	11 septembre 2023
11 avril 2023	10 octobre 2023
8 mai 2023	13 novembre 2023
12 juin 2023	11 décembre 2023

DONNÉ À STANSTEAD, ce 12 octobre 2022.

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 12^e jour du mois d'octobre 2022.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare
Directeur général et secrétaire-trésorier